

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
nommant les membres du Comité de concertation des arts
de la scène**

A.Gt 27-07-2007

M.B. 14-12-2007

Modifications :

A.Gt 19-02-2009 - M.B. 27-04-2009

A.Gt 19-07-2010 - M.B. 29-09-2010

A.Gt 22-07-2011 - M.B. 02-09-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, et l'article 8;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 61 et 62;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment le chapitre II;

Considérant les appels publics aux candidatures publiés au Moniteur belge respectivement les 1^{er} mars et 10 avril 2007;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit de l'article 2, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002 précité compte tenu du faible nombre de candidatures féminines,

Arrête :

Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du Comité de concertation des Arts de la scène :

1^o au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de l'art dramatique :

- Jean-Louis COLINET;

- Martine RENDERS;

- Paul BIOT;

2^o au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

- Margaret JENNES;

- Catherine BLANJEAN;

3^o au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de l'art de la danse :

(...)

- Julie PARAIRE;



4° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine des arts forains, du cirque et de la rue :

(...) [*supprimé par A.Gt 22-07-2011*]

- Nadia VERMEULEN;

5° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine des musiques non classiques :

6° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de la musique classique et/ou contemporaine :

7° au titre d'organisation représentative d'utilisateurs agréée dans le domaine de la diffusion des arts de la scène : [*Remplacé par A.Gt 19-07-2010*]

- Paul IMBERECHTS;

8° au titre de représentant d'organisation représentative interdisciplinaire d'utilisateurs agréée dans le secteur professionnel des arts de la scène :

- Michel KACENELENOGEN;

- Pierre DHERTE;

- Cécile VAN SNICK;

- Philippe TASZMAN;

9° quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Marie-Elisabeth DRICOT (CDH); [*modifié par A.Gt 22-07-2011*]

- Fabrice VANDERMISSEN (ECOLO). [*modifié par A.Gt 22-07-2011*]

Modifié par A.Gt 19-07-2010

Article 2. - Sont nommés membres suppléants du Comité de concertation des Arts de la scène :

1° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de l'art dramatique :

- Max LEBRAS;

- Sylvie SOMEN;

2° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

- Geneviève DAMAS;

3° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de l'art de la danse :

- Cathy ZANTE;

4° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine des arts forains, du cirque et de la rue :

5° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine des musiques non classiques :

6° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées dans le domaine de la musique classique et/ou contemporaine :

7° au titre d'organisation représentative d'utilisateurs agréée dans le domaine de la diffusion des arts de la scène :

- Emmanuel PAYE; [*remplacé par A.Gt 19-07-2010*]

8° au titre de représentant d'organisation représentative interdisciplinaire d'utilisateurs agréée dans le secteur professionnel des arts de la scène :

9° quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

(...) (*Supprimé par A.Gt 22-07-2011*)

Bruxelles, le 27 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture, et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN

